



Le Rufféen

**CONSEIL MUNICIPAL**

du 3 septembre 2024

2-3**VIE COMMUNALE****4****BIBLIOTHEQUE ET
FOYER RURAL****5****INFOS DIVERSES****6****INFOS
PRATIQUES****7-8**

Editorial

Quand vous lirez ces lignes, l'été aura tiré sa révérence et nous rentrerons dans l'automne.

Cet été 2024 a été, d'après les relevés météorologiques, un des plus chauds de tous les temps et pourtant chez nous, on ne peut pas dire que les mois de juin et juillet ont été révélateurs de ce constat. De grosses quantités d'eau sont tombées durant cette période ; elles ont été salutaires pour notre quotidien.

Néanmoins, cela a eu un effet boomerang avec la pousse importante des végétaux de nos espaces verts et les abords de certaines voies. Pour mémoire, l'usage de produits phytosanitaires classiques sont interdits par la loi depuis quelques années et les seuls utilisables (comme l'acide pélargonique) ont des effets limités. Pour mémoire, la commune a anticipé cette interdiction pour le bien de la nature. Il ne reste plus, à l'heure actuelle, que la possibilité d'un désherbage mécanique. Un paysagiste est déjà passé 8 fois cette année sur la commune, une autre entreprise est passée 2 fois pour les accotements et fossés. Nos employés communaux ont aussi œuvré à la taille des haies entre autres. Mais cette année a été particulière avec des précipitations importantes et des conditions de repousse optimales.

Cette situation affecte malheureusement toutes les communes et même les plus grandes ont été impactées par la pousse importante de la végétation. Des échanges sur les techniques et procédés ont lieu avec les communes avoisinantes afin de trouver des solutions efficaces et dont le coût reste maîtrisable. Une technique de désherbage mécanique va être testée pour les voies piétonnes. La mise en place d'un gazon spécifique et ne nécessitant que peu d'entretien peut être également envisagée au cimetière.

Dans la même réflexion, nous avons, depuis quelques années, modifié aussi le fleurissement de la commune avec des espèces demandant très peu d'eau et d'entretien. Malheureusement, et malgré ces efforts, des vols de fleurs ont encore été commis sur les ponts de la commune : un acte aussi stupide qu'incivique !

Enfin, la mi-août a été marquée par l'arrivée inopinée (et non autorisée) d'une cinquantaine de caravanes sur notre terrain de football, ce qui a différé la reprise des activités du club. La gendarmerie est intervenue, a relevé les identités et les plaques d'immatriculation, ainsi que la sous-préfecture. Une convention d'occupation a néanmoins été signée et une redevance a été payée. La gendarmerie est intervenue plusieurs fois lors de nuisances sonores. La gestion des déchets a été prise en charge par la Communauté d'Agglomération. Cette situation a été aussi vécue sur certaines communes voisines comme Chorey. Les solutions pour éviter cette occupation sont peu nombreuses, et ce ne sont pas certains messages invectifs, anonymes ou non, qui vont les résoudre. Le principal élément est la création d'une aire de grands passages sur le territoire de la comm d'agglo. Une lettre a été envoyée fin août en ce sens au président de l'intercommunalité. Il faudrait aussi modifier l'accès au terrain mais les contraintes sont nombreuses et la mise en place des plots peu efficaces. Les référés devant la justice sont possibles, ils prennent du temps parfois et leur application quelque peu complexe à mettre en œuvre (ce qu'a connu Nuits-Saint-Georges sur son terrain d'aviation).

Nous mettons tout en œuvre pour trouver une solution, même partielle.

Enfin nous allons finir sur une note plus optimiste : la rentrée scolaire s'est bien déroulée à Vignoles, avec l'arrivée de deux élèves supplémentaires durant l'été. Les classes sont ainsi pérennisées pour cette année scolaire.

Les activités associatives ont repris également et la soupe du foyer rural approche à grand pas.

Profitons tous ensemble de ces moments de convivialité.

Cyril VACHON

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 3 septembre 2024

Absents : MM. Gérard GREFFE, Sébastien FOL

Absente excusée : Mme Magali GODARD

Secrétaire de séance : M. Aurore CRETIN

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

PRÉCÉDENTE

Adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant la vente :

- par M. et Mme Samuel LOUBET, d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, 32T rue Pierre Joigneaux, cadastrée section ZA 103 (2 511 m²), au profit de M. Philippe PERES et Mme Catherine DESCOMBIN,
- par M. et Mme Gérard GREFFE, d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, 20 rue des Viaux, cadastrée section ZH 63 (540 m²), ZH 116 (1 230 m²) et ZH 118 (168 m²) au profit de M. Jean-Pierre BOUCHOT et Mme Isabelle LERAT,
- par M. Louis RADREAU, d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, 3 Impasse de la Mairie, cadastrée section D 348 (330 m²), au profit de M. Johan GUILARD et Mme Léa MAISONNET.

3. REMPLACEMENT DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE - CRÉATION DE POSTE DE RÉDACTEUR

En vue du remplacement, à compter du 1er avril 2025, de la secrétaire de mairie, qui fait valoir ses droits à la retraite, les conseillers municipaux étudient l'annonce et la déclaration de vacance de poste à publier. Le poste de catégorie B de la FPT (grade rédacteur), à temps complet, sera à pourvoir à compter du 1er janvier 2025 (pour un tuilage de 3 mois). Le 1er adjoint informe qu'il a eu contact avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale qui l'a informé de la réforme en cours du métier de secrétaire de mairie, et qui lui avait recommandé un postulant à la formation par alternance « secrétaire de mairie » organisé par Pôle Emploi. Cependant, après entretien, le profil n'étant pas concluant, la candidature pas n'a pas été retenue par les premier et troisième adjoints.

Une commission « recrutement » est instaurée entre les membres du conseil comprenant les trois adjoints, Mme Aurore Cretin, et éventuellement Mme Magali GODARD (proposition de M. Béclier détenant le pouvoir de celle-ci). Cette dernière confirmera ou non son intention de faire partie de la commission lors de la prochaine séance.

4. REVALORISATION D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UNE COIFFEUSE

Une convention a été conclue le 14/09/2022 pour un an, renouvelable par tacite reconduction, pour l'occupation du domaine public par la coiffeuse et son camping-car. Le prix de la redevance a été fixé à 10 € par mois, révisable à la date anniversaire de l'occupation soit le 1er septembre.

Le conseil municipal fixe la redevance à 12€ par mois à compter du 1er septembre 2024 et rappelle que les eaux usées provenant de son activité doivent être traitées et non rejetées sur le domaine public (trottoir). Un courrier de rappel sera fait à la coiffeuse en ce sens.

5. INSTAURATION DE REDEVANCE PROVISOIRE SUR TRAVAUX ÉLECTRIQUES ENEDIS

Le Conseil municipal décide :

- D'ADOPTER la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.
- D'APPLIQUER le mode de calcul fixé par le CGCT, en précisant que celui-ci s'appliquera au plafond autorisé pour ces redevances par la réglementation en vigueur au jour de l'éligibilité de la perception de ces dernières.

6. POINT VOIRIE

Le 2ème adjoint fait un point sur la voirie et notamment sur l'attente des subventions pour la création du chemin de Varennes et la réfection du chemin de Borne, dont la décision devrait intervenir en septembre.

Il parle ensuite de l'entretien des divers fossés (Grandchamp, Travoisy, Varennes) dont certains peuvent déborder en cas de forte pluie d'orages. Diverses haies sont à tailler par les propriétaires riverains (à la sortie de la rue du Bouchot, de la Grande Rue). Mme CRETIN présente une photographie d'un arbre qui débord sur la route à l'entrée sud de Varennes. Un courrier va être fait au propriétaire afin qu'il en réalise l'élagage.

L'entreprise PACAUT est en cours d'intervention sur la commune pour le fauchage des accotements des voies (rappel de la nécessité d'intervention chemin du foot, voirie haie de l'atelier communal).

Le 2ème adjoint revient également sur les nombreux problèmes d'installation de la fibre sur le village.

7. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Le 1er adjoint donne ensuite les informations suivantes, sur :

- L'information sur l'installation de **composteurs collectifs** par la communauté d'agglomération dont la nécessité ne se fait pas sentir compte-tenu du compostage possible en habitation individuelle sur la commune.
- La **rentrée scolaire** au pôle RUFFEY-VIGNOLES qui comprend deux inscriptions d'élèves supplémentaires à celles prévues et l'arrivée de nouveaux personnels enseignants.
- Les **gens du voyage** installés sur le terrain de football, sans autorisation de la mairie ni information préalable de celle-ci. Une convention d'occupation a été réalisée par l'adjoint avec facturation d'un coût d'occupation de 30€ par famille pour la totalité du séjour (du 18 août au 31 août), représentant une redevance totale de 480€. Les riverains se plaignent des branchements sauvages sur les poteaux électriques entraînant l'endommagement des appareils électriques par chocs de sous ou sur-tension, des nuisances sonores (abolements répétitifs des chiens, sollicitations commerciales, etc...).

CONSEIL MUNICIPAL

La gendarmerie s'est rendue à plusieurs reprises sur les lieux pour encadrer cette présence. La question de la salubrité en l'absence de toilettes est également évoquée. Les conseillers s'interrogent sur l'augmentation, par délibération, de cette redevance laissant sous-entendre par là même un accord tacite pour l'installation des gens du voyage. Ils en concluent que la commune est impuissante et fait face à l'absence d'aire de stationnement pour les gens du voyage sur le périmètre de la communauté d'agglomération dont la compétence pourtant lui incombe. Un courrier a été fait en ce sens à son président pour trouver des solutions pour y remédier.

- Le **mécontentement** de 3 habitants, transmis par courrier ou par mail sur le défaut d'entretien de la voirie (rue Charles Breton, poteaux route de Vignoles), sur les chemins du village enherbés, la vitesse excessive ou encore les nuisances sonores. Mme Beroujon estime que l'entretien fait partie de la civilité de chacun qui peut nettoyer devant son trottoir, soutenue par Mme Cretin qui pense que les agents communaux ne peuvent pas faire continuellement l'arrachage d'herbes. M. Vachon insiste sur le fait qu'il n'est plus possible d'utiliser des produits de traitement. Néanmoins, un devis va être demandé à l'entreprise Monnot pour passer un scarificateur sur les chemins. Pour rebondir sur les incivilités, M. Vachon informe également du vol de fleurs sur les ponts, rue du Chemin Neuf et rue du Pont.

- Une réunion sur la **Saint-Vincent Tournante** qui aura lieu à Ladoix-Serrigny en janvier 2025.

- **L'assemblée générale du football-club** qui a présenté son bilan. Il manque néanmoins la composition du nouveau bureau et les assurances à transmettre à la commune.

- Les **Journées Européennes du Patrimoine** dont l'organisation de l'ouverture de l'église et de son clocher les 21 et 22 septembre est en cours de finalisation par l'association Saint Léger. Cette association a transmis de nouvelles notices de l'église réimprimées en vente au profit de l'association au tarif de 20€.

Il laisse ensuite la parole au 3ème adjoint qui informe que les premiers relevés en vue du rendu de l'étude sur l'église et plus particulièrement sur les infiltrations de la sacristie ont été réalisés par l'architecte mandaté par la commune ainsi que par le bureau géotechnique.

Mme CRETIN s'interroge sur la justification de l'extinction de l'éclairage public sur le village en été (dangerosité des piétons, vol de carburant...). Il est demandé qu'une étude soit faite sur le coût du maintien de l'éclairage avec baisse d'intensité, attendu que tous les points lumineux sont désormais en leds. Le SICECO sera contacté à cette fin.

Le prochain conseil municipal est fixé au **mardi 1er octobre 2024**

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21h22.

Commande groupée de fioul domestique



La mairie propose de passer une commande groupée de fioul domestique (fuel supérieur) aux habitants de la commune intéressés.

Pour ce faire, veuillez vous faire connaître (nom, adresse, n° tél) en précisant la quantité souhaitée, uniquement par mail à **mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr**

avant le 9 octobre 2024

Fête des Voisins au Clos de la Lauve

Le 6 septembre, le lotissement du Clos de la Lauve a organisé sa fête des voisins. Tous les résidents de la colocation "Âges et Vie", ainsi que les gérants de la micro-crèche "Les Lauvinoux" étaient également présents à l'occasion de cette belle fête.



VIE COMMUNALE

Commémoration de la libération du pays beaunois

Samedi 7 septembre, à l'occasion du 80ème anniversaire de la libération du pays beaunois, un convoi de véhicules militaires d'époque, organisé par l'association "les Compagnons de la Mémoire", a fait une halte à Ruffey-lès-Beaune. Une gerbe a été déposée à cette occasion au monument aux morts. Tandis que dominaient les drapeaux français et américain, la cornemuse et le clairon ont entonné l'hymne des Etats-Unis et "Amazing Grace".

Le public, nombreux, a pu apprécier cette commémoration très émouvante.

P. Schwartz



Journées Européennes du Patrimoine

A l'occasion de ces journées, l'église Saint Léger et son clocher ont été ouverts au public les 21 et 22 septembre, de 14h à 18h.

Ce sont environ 120 personnes, sur les deux jours, qui sont venues découvrir cet édifice, fierté de notre village. Un véritable succès !

Le public était intéressé, surpris et attentif aux nombreuses explications données par les différents guides locaux. Nombreux sont ceux qui sont également repartis avec la nouvelle notice sur l'église, élaborée par l'association Saint Léger, sous la direction de Robert Demoulin, heureux de voir cette relève de guides, qui lui permettra enfin d'aller visiter d'autres richesses du patrimoine lors de ces rendez-vous annuels.

Merci à lui pour tout ce travail de recherche et de présentation au cours de toutes ces années passées à Ruffey.

La notice, au prix de vente de 20 €, est disponible auprès de Mme Lépagnier (03.80.26.64.31) et Mme Muratier (06.14.99.21.39), ainsi qu'en mairie.

P. Schwartz



BIBLIOTHÈQUE ET FOYER RURAL



Soirée contée

L'équipe de la bibliothèque vous propose une soirée contée, le **mercredi 2 octobre à 20h** dans la salle du Foyer Rural.

La conteuse Julie Boitte vous présentera son spectacle **"Créatures"** : deux vies grâce à une créature marine qui a offert son cœur.

Un très beau moment, riche en émotion.

Spectacle gratuit pour public adulte et adolescent.

Balade nocturne

Pour poursuivre dans l'**Etrange Etrangeté**, nous vous attendons le **samedi 12 octobre à 18h30**, sur le parking de la maison forestière du bois de Borne, pour une balade nocturne contée et musicale, préparée par l'équipe de la bibliothèque.

Cette balade sera annulée en cas d'intempéries. Surveillez les infos de Panneau Pocket !

Animation gratuite pour un public à partir de 6 ans.
Inscription au 06.31.85.42.71

Et encore...

Etrangetés à la bibliothèque, le mercredi 30 octobre à 15h.

Balade sensorielle, atelier déco sorcières et jeux.

Animation gratuite à partir de 6 ans.

Inscription obligatoire au 06.31.85.42.71

Léger comme une soupe

Fort du succès de la première édition en 2023, le Foyer Rural propose à nouveau la Fête de la Soupe, à l'occasion de la fête patronale de la Saint-Léger.

Pas de bol ?!...

Il vous en sera proposé à l'entrée pour profiter de cette manifestation.

Alors, on va déguster ?...



L'assemblée générale du Foyer Rural aura lieu

vendredi 18 octobre 2024 à 19h00
à la salle du foyer rural.

Le verre de l'amitié clôturera cette soirée

Soyez nombreux à y participer !

INFOS DIVERSES

Rentrée scolaire 2024-2025

La rentrée de septembre au pôle scolaire de Ruffey-Vignoles s'est très bien déroulée, avec, comme souvent, son lot de petites larmes, tant du côté des enfants... que de celui des parents.

La directrice nous informe d'un effectif de **131 élèves** pour cette année.

Elèves et enseignantes disposent de conditions matérielles et d'un climat tous deux propices aux apprentissages !



Contribuez au nouveau site internet de la commune !

Voici deux informations vous permettant, à vous Rufféens et Rufféennes, de participer à son alimentation :

Illustrations / Photos :

En complément des photos qui pourraient nous être fournies par les membres du Club Photo, nous recherchons des photos anciennes et récentes, des peintures personnelles, des mini-films... de notre bourg et des hameaux.

Pour être utilisables, ces documents doivent être de qualité optimum (taille et poids).

Comment nous les faire parvenir ?

- par mail sur mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr,
- sur support USB au secrétariat de mairie (la clef sera rendue après utilisation),
- en déposant vos vieux clichés (que nous scannerons) en mairie avec vos noms et prénoms. Ils vous seront ensuite restitués.

Attention : en proposant vos visuels, ayez à l'esprit qu'ils sont tous droits cédés pour le site de la mairie.

La commune ne pourrait être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait en être faite à la consultation de son site.

Associations et entreprises :

Vous pourrez disposer sur le site, d'un espace pour décrire votre activité. Il contiendra un texte de présentation avec vos coordonnées (adresse / tél / site / réseaux sociaux), et la possibilité de mettre votre logo et jusqu'à 5 visuels. Un mail vous sera envoyé par le secrétariat de mairie.

INFOS PRATIQUES

enedis

L'élagage, la responsabilité de tous !

50% des coupures sur le réseau aérien sont dues à des défauts d'élagage sur le domaine privé.

L'élagage et l'abattage d'arbres morts sont à la charge du propriétaire ou de l'occupant pour :

- ✦ Les arbres plantés en domaine privé débordant sur le domaine public où est située la ligne électrique, ou après l'installation de la ligne électrique.
- ✦ Les arbres en domaine privé ou public qui n'ont pas été plantés conformément aux distances réglementaires (Norme NF C11-201).



Enedis prend en charge l'élagage dans les autres cas.



LES RISQUES ?

Le coût d'un sinistre sur le réseau électrique peut atteindre 30 000€ à la charge du propriétaire et pourrait ne pas être couvert par les assurances.

Direction Régionale Enedis en Bourgogne - 65, rue de Longvic 21000 DIJON - enedis.fr

L'année 2023 a été marquée par de nombreux incidents qui ont impacté le réseau électrique et dégradé la qualité d'alimentation des foyers de Côte d'Or.

33% des pannes survenues sont liées à des chutes d'arbres sur le réseau. Elles représentent à elles seules 50% du temps de coupure sur le département.

A cette fin, ENEDIS diffuse cette plaquette d'information sur les droits et devoirs en matière d'élagage à proximité des lignes électriques.

Démarches à réaliser

Avant de réaliser l'élagage, il est nécessaire de faire une demande préalable sur le site DT-DICT : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

Consignes de sécurité

- ✦ Informer Enedis de toute végétation poussant aux abords d'un ouvrage électrique.
 - ✦ Ne pas planter ou laisser pousser des arbres aux abords de tout ouvrage électrique.
 - ✦ Veiller à **entretenir régulièrement** sa végétation.
- À noter : les fruits de coupe appartiennent au propriétaire. Par conséquent, ils ne sont pas évacués par Enedis ou l'entreprise prestataire suite à l'élagage.

Distances réglementaires

LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts

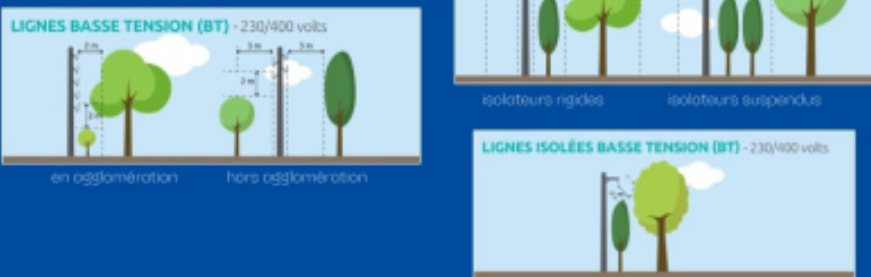
en agglomération hors agglomération

LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts

Attention : les distances varient selon les types de lignes.

isolateurs rigides isolateurs suspendus

LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



Plus d'informations ?

Rendez-vous sur www.enedis.fr/elagage-securite-electricite ou par téléphone au 09 70 83 19 70.



INFOS PRATIQUES



Vous avez entre 15 et 17 ans en 2025
Rejoignez l'équipe SNU

Toutes les infos sont sur **snu.gouv.fr**



1. Le temps de cohésion

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Pendant douze jours, retrouvez des jeunes issus d'autres territoires qui partagent votre envie de faire bouger les choses et de vous engager pour la société.

Les séjours de cohésion ont lieu **durant les vacances scolaires** selon le calendrier académique de votre territoire*.

2025			
Séjour février	Séjour printemps	Séjour juin	Séjour juillet
• Zone B* du 10 au 21 février • Zone C* du 17 au 28 février • Zone A* du 24 février au 7 mars	• Zone B* du 7 au 18 avril • Zone C* du 14 au 25 avril • Zone A* du 22 avril au 2 mai	• Toutes zones : du 16 au 27 juin	• Toutes zones : du 4 au 15 juillet

Consultez la page snu.gouv.fr pour trouver un séjour et vous inscrire.

SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Si vous êtes scolarisé, des séjours de cohésion peuvent être organisés pour votre **classe engagée**.

Pour savoir si votre classe participe à ce projet, rapprochez-vous de votre établissement.

Exemples d'activités

Ateliers sur la protection de la biodiversité ; visite du patrimoine naturel et mémoriel local ; journée défense et mémoire ; formation prévention et secours civiques (PSC) ; journée sécurité intérieure ; ateliers de lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement ; handisport ; self défense ; prévention des risques et entraide en situation de crise, etc.



© M2G - Xavier Schwebel

→ Le séjour de cohésion est **gratuit** : transport, alimentation, activités et tenue de volontaire, tous les frais sont pris en charge.

* Zone A : académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
Zone B : académies d'Aix-Marseille, Arles, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg.
Zone C : académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

2. Le temps de service à la Nation

Poursuivez l'expérience avec un temps d'engagement court, dans le cadre d'une mission d'intérêt général, ou d'un engagement plus long qui peut prendre plusieurs formes.

LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (MIG)

Utile pour moi et pour les autres : réalisez des missions **en lien avec vos aspirations** et développez vos compétences !

Après avoir réalisé un séjour de cohésion, participez à une MIG près de chez vous, **au sein d'une structure** (associations, services publics, corps en uniformes, établissements de santé privés d'intérêt collectif, entreprises solidaires d'utilité sociale agréées, etc.) et apportez-lui votre aide de façon ponctuelle ou régulière, seul ou avec d'autres volontaires.

Des exemples ?

Participer à l'organisation d'un événement culturel ou sportif, un chantier de restauration du patrimoine, une mission de protection de l'environnement, une mission de solidarité envers des publics fragiles, être ambassadeur du SNU, jeune officiel de l'UNSS, ambassadeur EDD, ambassadeur handisport, etc.

L'ENGAGEMENT LONG

Pour une durée de **trois mois à un an**, poursuivez votre engagement au sein de dispositifs de volontariat, comme le Service civique et les réserves, ou dans du bénévolat associatif.

Des exemples ?

Service civique, réservistes opérationnels dans les armées ou la gendarmerie, jeunes sapeurs-pompiers, corps européen de solidarité, etc.

Le SNU et le stage de 2^{de}

La réalisation (à certaines dates) d'un séjour de cohésion ou une MIG permet aux élèves de 2^{de} générale et technologique de satisfaire à leur obligation du stage d'observation en milieu professionnel.



© M2G - Xavier Schwebel

Mairie de Ruffey-lès-Beaune

2, rue du Pont - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE

Tél. 03 80 26 61 96

@ : mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr

Site : <http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

1er adjoint : 06 38 10 30 41

2ème adjoint : 07 80 38 54 15

3ème adjoint : 06 22 31 14 33

Ouverture du secrétariat au public

Lundi 15h-19h

Mardi, mercredi, jeudi 15h-17h

Vendredi 11h-12h

Agence postale communale

Lundi fermée

Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h-13h

Mercredi 9h-13h/14h-18h

Téléphone : 03 80 26 00 53

Maison France Services

(de préférence sur rendez-vous)

Lundi : 14h-19h Mardi : 9h-13h

Mercredi : 10h-13h / 14h-18h

Jeudi : 14h-19h Vendredi : 9h-12h

Tél. : 03 80 24 26 63

ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr

Directeur de publication : Gérard GREFFE Rédaction : N. BEROUJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWIRTZ

Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.